

Les estimations chiffrées en protection de l'enfance

Lucy Marquet, démographe chargée d'études à l'Oned

Une confusion fréquente tend à faire l'amalgame entre *enfants bénéficiant d'une mesure en protection de l'enfance* et *enfants en danger*. Les enfants en danger regroupent deux types de population bien distincts :

- d'une part, **les enfants repérés comme en danger et protégés par les services de protection de l'enfance**. Il s'agit non seulement des enfants exposés à un danger avéré (violences physiques, sexuelles, psychologiques, négligences lourdes) mais également d'enfants dont les familles, de façon ponctuelle ou structurelle, sont en difficulté (difficultés d'ordre matériel, psychologique, relationnel), et que ces difficultés risquent de mettre en danger la santé, la sécurité ou l'éducation des enfants ou de nuire à leur développement.
Il existe ainsi un large éventail de mesures, allant d'une séparation temporaire ou sur un temps plus long, de l'enfant d'avec ses parents et un placement au sein d'une famille d'accueil ou d'un établissement de l'aide sociale à l'enfance, à une mesure en milieu ouvert (AEMO) ou une aide éducative à domicile (AED). Ces deux dernières mesures permettent à l'enfant de bénéficier d'un accompagnement par un travailleur social tout en ayant la possibilité de demeurer au sein de sa famille.
- d'autre part, **les enfants en danger au sein de leur cellule familiale qui ne bénéficient d'aucune protection car leur situation de danger n'a pas été repérée par les différentes institutions**. Il est difficile d'avoir une idée du nombre d'enfants faisant partie de cette seconde catégorie, justement parce qu'ils ne sont pas repérés (cf. note sur l'estimation du «chiffre noir», Emmanuelle Guyavarch, 2008).

L'Oned propose chaque année une estimation du nombre d'enfants connus par les services de protection de l'enfance. La méthodologie utilisée pour y parvenir est présentée dans le chapitre II du rapport de l'Oned 2008 au Parlement et au Gouvernement. Ainsi :

Au 31 décembre 2006, le nombre d'enfants de moins de 18 ans bénéficiant d'au moins une mesure serait d'environ 270 000 (265 913) sur la France entière, ce qui représente 1,88 % des moins de 18 ans.

La proportion des mineurs pris en charge a augmenté de près de 4% entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2006, pourcentage quasiment identique à ce qui avait été observé entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2004, alors que cette augmentation n'avait été que de 1% sur la période 2004-2005. Cependant, la fragilité de ces chiffres, issus de différentes sources (Drees et DPJJ), ne nous permet pas de conclure à une tendance pluriannuelle de l'augmentation ; celle-ci ne pourra être affirmée que si elle perdure dans les années à venir.

NB : sont soulignés des documents de l'Oned déjà en ligne.